



**GRAND  
LAC**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND LAC**

*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Ex-Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget*

## **3 – Avis recueillis**

### **3.3 – Avis des communes concernées par la modification du PLUi**

La modification du PLUi concerne les 17 communes du périmètre du PLUi.

Les avis des communes reçus par Grand Lac avant le 9 décembre 2022, jour de signature des dossiers par la commission d'enquête figurent dans le dossier proposé à l'ouverture de l'enquête publique. Les avis reçus après le 9 décembre 2022 sont ajoutés au fur et à mesure de leur réception par Grand Lac.





# PLU*i*

PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

**GRAND  
LAC**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND LAC

### 3.3 – Avis des communes concernées par la modification du PLUi

- Aix les Bains, ajouté le 22.12.2022
- Bourdeau
- Brison Saint Innocent, ajouté le 24.01.2023
- Drumettaz-Clarafond, ajouté le .....
- Grésy sur Aix
- La Chapelle du Mont du Chat + délibération ajouté le 05.01.2023
- Le Bourget du Lac, ajouté le 26.01.2023
- Le Montcel, ajouté le 26.01.2023
- Méry, ajouté le .....
- Mouxy, ajouté le 24.01.2023
- Ontex, ajouté le .....
- Pugny-Chatenod, ajouté le 26.01.2023
- Saint Offenge, ajouté le 26.01.2023
- Tresserve
- Trévignin, ajouté le 22.12.2022
- Viviers du Lac, ajouté le 22.12.2022
- Voglans, ajouté le ajouté le 05.01.2023

**VERDI**